

Compte rendu du CTPS du 19 avril 2010

Représentants de l'Administration :

M. ALFONSI (Trésorier Payeur Général), M. DUREL (Fondé de Pouvoir), M. SARGNON (Payeur Départemental), M. FLIPO (Receveur Percepteur Trésorerie Municipale).

Représentants du personnel :

Mme DUMINIL (FO) Mme IRANZO (FO), Mme OLIVRIE (FO), M. FONTANA (FO).

Secrétaire de séance :

Mme VERNE.

À 8h15, le Trésorier Payeur Général ouvre officiellement le Comité Technique Paritaire Spécial (CTPS), en tant que Président de séance. Le Président demande un ou une secrétaire adjoint(e) du côté des représentants du personnel. Mme OLIVRIE est désignée en tant que tel.

Le Président présente l'ordre du jour.

1 - Approbation du PV du CTPS du 9 déc 2009.

Après avoir pris l'avis du côté des représentants du personnel, qui n'ont rien trouvé à redire (si ce n'est le fait que le PV n'était pas daté !!), le procès verbal a été adopté à l'unanimité des votants.

2- Budget 2010

Le Fondé de Pouvoir présente toutes les lignes budgétaires, à partir des documents fournis. Il est à remarquer, notamment, que la dotation pour les « **frais de déplacements** » est en baisse dans ce budget prévisionnel. Toutefois, il est rappelé que cette rubrique peut être « alimentée » au cours de l'année sans problème.

La direction indique qu'elle est en train de faire une étude, afin de négocier l'abonnement téléphonique, pour une réduction des coûts.

Le présent budget est présenté au vote.

Administration : **Pour : 4**

Représentants du personnel : **Contre : 4.**

Les représentants du personnel expliquent leur vote contre le budget : en effet, il n'est pas acceptable de constater la **baisse de la dotation globale** (-0.88 %).

3 - Rapport d'activité

Le rapport d'activité 2009 est lu en totalité par le Fondé de Pouvoir. Rien ne semble anormal, si ce n'est un pourcentage erroné dans un tableau. L'Administration doit donc vérifier ces chiffres, avant de pouvoir diffuser ce rapport.

Le rapport d'activité est mis au vote, et adopté à l'unanimité des votants.

4- Notation 2010

Les représentants du personnel montrent leur désapprobation quand au nombre de points accordés par la Direction Générale. En effet, l'enveloppe capital mois (EKM) 2010 octroie **5 points** pour les cadres A (pour 6 agents pouvant consommer), **11 points** pour les cadres B (pour 13 agents pouvant consommer), et **27 points** pour les cadres C (sur 26 agents pouvant consommer). Tous les

agents ne seront donc pas servis...

De plus, ils interviennent pour signaler que les nouveaux arrivants ont souvent l'impression d'être lésés la 1ère année (pour ne pas bonifier la note de l'agent, le poste quitté prend prétexte du départ, celui d'accueil prétextant l'arrivée récente...).

Une bonne nouvelle est annoncée par l'Administration : la Direction Générale a accordé 1 mois supplémentaire pour 1 cadre C.

5 - Questions diverses

- Ponts naturels : Le Président propose deux dates pour les ponts naturels de cette année, soit les **14 mai et 12 novembre 2010**. Conformément à la note, il demande que le premier pont soit financé par l'autorisation d'absence exceptionnelle accordée par le ministre (en remplacement des jours comptables). Quand au second, ...
- Horaires variables : La direction présente un projet d'harmonisation des horaires variables pour les 3 postes de Mayotte. Les représentants du personnel indiquent que ce n'est pas le lieu, et que les agents doivent être **consultés dans chaque poste** avant qu'une décision soit prise en CTPS. En aucun cas dans les textes, il n'est prévu une harmonisation des horaires des postes.
- Equipe de renfort : le Président annonce, vu « l'état pléthorique » des effectifs actuellement dans les postes, la **suppression de l'équipe de renfort** (constituée actuellement par un seul agent !) sur l'effectif de la Trésorerie Générale au profit d'un poste fixe de catégorie C sur l'effectif de la Trésorerie Municipale de Mayotte .
- Médecine du travail : Un projet pour la mise en place d'un médecin du travail, sous forme d'une convention interministérielle avec le CHM, établie par la Préfecture, pourrait voir le jour.
- Boîtes postales : Le Fondé de pouvoir rappelle **qu'il est interdit de se faire adresser des colis sous douane** à l'adresse professionnelle. De plus, la Poste a informé l'Administration qu'elle ne garantit plus la distribution des courriers personnels dans les boîtes postales.
- Assurance véhicule personnel : La question concernait principalement les frais de déplacements du CMIB et de son remplaçant. Ces frais ne pouvant être pris en charge à l'intérieur de la résidence administrative. Les représentants de personnel, soutenue en grande partie par l'Administration, a proposé l'achat d'un scooter de service. Cependant, cette proposition a été rejetée par le Fondé de Pouvoir pour des questions d'organisation, d'entretien du véhicule, etc. Il a été proposé à la place, le prêt d'une carte Total pour participation aux frais de carburant.
- Tableaux d'avancement : Une CAP Centrale en mai et juin 2010 (selon le grade) établira la liste des agents nommés au grade supérieur (ce n'est pas pour la liste d'aptitude).
- Evocation des problèmes de logement : Les représentants du personnel demandent au Président de séance de faire remonter les problèmes de logement auprès de la SIM, étant au Conseil d'Administration de celle-ci. Ce dernier demande à Véronique OLIVRIE de lui présenter les différentes difficultés rencontrées par les agents, afin de pouvoir intervenir sur des dossiers concrets. Les agents connaissant des problèmes de ce genre doivent donc se manifester auprès de Véronique OLIVRIE.

6 – Autres questions

- Liste d'aptitude : Il a été évoqué le choix des agents inscrits sur cette liste. Les représentants du personnel déplorent le manque de concertation et constate que les agents retenus sont tous en fin de carrière, et majoritairement en poste à la Trésorerie Générale. De plus, certains inscrits risquent de se retrouver mutés en métropole plus tôt que prévu, étant dans leur troisième année de séjour... Le Président de séance informe la commission qu'il fera son possible pour des « nominations sur place » faisant référence à une jurisprudence existante, mais également à la future départementalisation.
- Agents Berkani : Les contrats des 3 agents sous contrats Berkani ont été renouvelés en début d'année pour 3 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h40.